MTN PRO Anti-Infiltration noir/ blanc/ rouge
Code: EX014PIM002

Version: 1 Date d´établisement: 07/08/2019 Date d´impression: 07/08/2019

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L´ENTREPRISE

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: MTN PRO Anti-Infiltration noir/ blanc/ rouge
Code: EX014PIM002

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES:
Utilisations prévues (principales fonctions techniques): [_] Industriel [X] Professionnel [X] Consommation
Peinture.
Secteurs d´utilisation:
Utilisations professionnelles (SU22).
Utilisations par des consommateurs (SU21).
Utilisations déconseillées:
Ce produit n´est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d´utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précedemment comme ´Utilisations prévues ou identifiées´.
Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l´utilisation, selon l´annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Sans restriction.

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:
MONTANA COLORS, S.L.
Pol. Ind. Plà de les Vives - c/ Anaïs Nin 6 - 08295 Sant Vicenç de Castellet (Barcelona) ESPAÑA
Téléphone: +34 93 8332760 - Fax: +34 93 8332761 - www.montanacolors.com
Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:
e-mail: msds@montanacolors.com

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D´APPEL D´URGENCE: +34 93 8332787 (9:00-17:00 h.) (heures ouvrables)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

Classification selon le Règlement (UE) nº 1272/2008~2017/776 (CLP):
DANGER: Flam. Aerosol 1:H222+H229 | Eye Irrit. 2:H319 | STOT SE (irrit.) 3:H335 | STOT SE (narcosis) 3:H336 | EUH066

Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d´exposition	Organes cibles	Effets
Physico-chimique:	Flam. Aerosol 1:H222+H229 Eye Irrit. 2:H319 STOT SE (irrit.) 3:H335 STOT SE (narcosis) 3:H336 EUH066	Cat.1 Cat.2 Cat.3 Cat.3 -	- Yeux Inhalation Inhalation Peau	- Yeux Voies respiratoires SNC Peau	- Irritation Irritation Narcosis Sèchement, Gerçures
Santé humaine:					
Environnement: Non classé					

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l´environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieur à la valeur maximale indiquée.

2.2 ÉLÉMENTS D´ÉTIQUETAGE:

Le produit est étiqueté avec la mention d´arvetissement DANGER en accord avec le Réglement (UE) nº 1272/2008~2017/776 (CLP)

Mentions de danger:

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l´effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066	L´exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence:

P101	En cas de consultation d´un médecin, garder à disposition le récipient ou l´étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l´étiquette avant utilisation.
P210	Tenir à l´écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d´inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d´ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P271-P260d	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les aérosols.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
P501a	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Indications additionelles:
Aucune.
Substances qui contribuent à la classification:
Méthylisobutylcétone
Xylène (mélange d´isomères)
Hydrocarbures C9-C11 aliphatique (aromatiques<2%)
Acétate de n-butyle

2.3 AUTRES DANGERS:

Dangers qui n´entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:
Autres dangers physico-chimiques: Les vapeurs peuvent former avec l´air un mélange potenciellement inflammable ou explosif.
Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine: On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.
Autres effets néfastes pour l´environnement: # *Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.*

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES:

Non applicable (mélange).

3.2 MÉLANGES:

Ce produit-ci est un mélange.
Description chimique:
Aérosol.

COMPOSANTS DANGEREUX:

Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d´exemption:

30 < 40 %	Éther méthylique CAS: 115-10-6 , EC: 204-065-8 CLP: Danger: Flam. Gas 1:H220 | Press. Gas:H280	REACH: 01-2119472128-37	Indice nr. 603-019-00-8 < REACH
10 < 15 %	Méthylisobutylcétone CAS: 108-10-1 , EC: 203-550-1 CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 | Acute Tox. (inh.) 4:H332 | Eye Irrit. 2:H319 | STOT SE (irrit.) 3:H335 | EUH066	REACH: 01-2119473980-30	Indice nr. 606-004-00-4 < REACH / CLP00
5 < 10 %	Xylène (mélange d´isomères) CAS: 1330-20-7 , EC: 215-535-7 CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 | Acute Tox. (inh.) 4:H332 | Acute Tox. (skin) 4:H312 | Skin Irrit. 2:H315 | Eye Irrit. 2:H319 | STOT SE (irrit.) 3:H335 | STOT RE 2:H373i | Asp. Tox. 1:H304	REACH: 01-2119488216-32	Indice nr. 601-022-00-9 < REACH
5 < 10 %	Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques (CAS: 64742-48-9) , Liste nr. 919-857-5 CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 | STOT SE (narcosis) 3:H336 | Asp. Tox. 1:H304 | EUH066	REACH: 01-2119463258-33	Autoclassé < REACH
5 < 10 %	Acétate de n-butyle CAS: 123-86-4 , EC: 204-658-1 CLP: Attention: Flam. Liq. 3:H226 | STOT SE (narcosis) 3:H336 | EUH066	REACH: 01-2119485493-29	Indice nr. 607-025-00-1 < REACH / ATP01
1 < 2 %	Acétate d´éthyle CAS: 141-78-6 , EC: 205-500-4 CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 | Eye Irrit. 2:H319 | STOT SE (narcosis) 3:H336 | EUH066	REACH: 01-2119475103-46	Indice nr. 607-022-00-5 < REACH / ATP01

Impuretés:

Ne contient pas d´autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Stabilisateurs:

Aucun

Référence à d´autres sections:

Pour plus d´informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):

Liste mise à jour par l´ECHA sur 15/01/2019.
Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l´annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Aucune
Substances SVHC candidates à inclure dans l´annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Aucune

SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÉS PERSISTANTS ET TRÉS BIOACCUMULABLES (VPVB):

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS:

Les symptômes peuvent apparaître aprés l´exposition, de sorte qu´en cas d´une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention è se proteger lui mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s´il y a une possibilité d´exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

Route d´exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
Inhalation:	L´inhalation de vapeurs de solvants peut provoquer céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience. L´inhalation produit des irritation des mucoses, toux et des difficultés respiratoires.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l´amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d´arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
Peau:	En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l´eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants.
Yeux:	Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.	Enlever les verres de contact. Rinçage à l´eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu´à ce que l´irritation soit descendue. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
Ingestion:	Par ingestion, peut causer irritation de la gorge, douleur abdominale, somnolence, nausées, vomissement et diarrhée.	En cas d´ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l´emballage ou l´étiquette. Ne pas tenter de faire vomir. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:
Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:
Information pour le médecin: Le traitement doit se diriger au control des symptômes et des conditions cliniques du patient.
Antidotes et contre-indications: Il n´est pas connu un antidote spécifique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L´INCENDIE

5.1 MOYENS D´EXTINCTION:
Poudres spécifiques ou CO2. En cas d´incendies plus graves utiliser aussi de la mousse résistante à l´alcool et eau pulvérisée. Ne pas utiliser pour l´extinction: jet direct d´eau. Le jet d´eau direct peut ne pas être efficace pour éteindre l´incendie, étant donné que le feu peut se propager.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:
Se décompose sous l´action de la chaleur intense. Le feu peut produire une épaisse fumée noire. Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. Nocif. Irritant. L´exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS:
Équipements de protection particuliers: Selon la magnitude de l´incendie, il serait nécessaire d´utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l´équipement de protection contre l´incendie n´est pas disponible ou n´est pas utilisée, combattre l´incendie d´un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d´incidents chimiques.
Autres recommandations: Refroidir à l´eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d´où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l´incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d´eau.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D´URGENCE:
Éliminer les possibles sources d´ignition et, s´il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer. Éviter le contact direct du produit. Éviter l´inhalation des vapeurs. Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L´ENVIRONNEMENT:
Éviter la contamination d´égouts, d´eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:
Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc..). Éviter l´emploi de solvants. Garder les restes dans un conteneur fermé.

6.4 RÉFÉRENCE À D´AUTRES SECTIONS:
Pour des informations de contact en cas d´urgence, voir la section 1.
Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7.
Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
Pour l´élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:

Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.

Recommandations générales:

Éviter tout genre de déversement ou fuite.

Recommandations pour prévenir des risques d´incendie et d´explosion:

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50ºC. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Ne pas fumer.

- Point d'éclair	:	-39*	ºC
- Température auto-inflammation	:	285*	ºC
- Limites supérieures/inférieures d´inflammabilité/explosivité	:	2.7* - 21.0	% Volume 25ºC

Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:

Éviter l´application du produit directement sur des personnes, animaux, plantes ou aliments. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d´application et séchage. Après manipulation, se laver les mains avec de l´eau savonneuse. Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Recommandations pour prévenir la contamination de l´environnement:

Il n´est pas consideré un danger pour l´environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2 CONDITIONS D´UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D´ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:

Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l´aire de stockage. S´il en est possible, éviter l´incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d´humidité extrêmes. Pour plus d´informations, voir rubrique 10.

Classe de magasin	:	D´après les dispositions en vigueur.
Temps de stockage	:	24. mois
Températures	:	min: 5. ºC, max: 50. ºC (recommandé).

Matières incompatibles:

Tenir à l´écart des d´agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.

Type d´emballage:

Selon réglementations en vigueur.

Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:

Non applicable (produit per utilisation non industrielle). .

7.3 UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:

Il n´existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l´usage de ce produit.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L´EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d´exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l´atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l´efficacité de la ventilation ou d´autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d´utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l´exposition par inhalation aux agents chimiques, et l´exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d´orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

LIMITES D´EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012)	An	VME ppm	VME mg/m3	VLCT ppm	VLCT mg/m3	Observations	Table MP nr.
Éther méthylique	2004	1000.	1920.	-	-		
Méthylisobutylcétone	2006	20.	83.	50.	208.		84
Xylène	2007	50.	221.	100.	442.		4bis,84
Acétate de n-butyle	1983	150.	710.	200.	940.	Vd	84
Acétate d´éthyle	1987	400.	1400.	-	-		84

VME - Valeur limite moyenne d´exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d´exposition courtterme, MP - Maladie Professionelle.
*Vd - Risque de pénétration percutanée.

Risque de pénétration percutanée (*Vd): Indique que, par les expositions à cette substance, la contribution par voui cutanée, y compris les muqueuses et les yeux, peut être importante por la teneur totale du corps si aucune mesure n´est prise pour empêcher l´absorption. il y a certains agents chimiques auxquels l´absorption percutanée, à la fois en phase liquide et la vapeur, peut être très élevée, pouvant être cette voie d´entrée d´importance égale ou supérieure même que l´inhalation. Dans ces situations, il est indispensable l´utilisation du contrôle biologique pour pouvoir quantifier la quantité global e polluants absorbés.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):
Non établi

NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):
Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d´exposition qui est consideré comme sûr, derivée de données toxicologiques selon directrices specifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d´un limite d´exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une determinée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d´une organisation d´experts. Bien que sont considerées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

Niveau dérivé sans effet, travailleurs: - Efects systémiques, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/kg bw/d		DNEL Oral mg/kg bw/d	
Éther méthylique	- (a)	1894. (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Méthylisobutylcétone	208. (a)	83.0 (c)	- (a)	11.8 (c)	- (a)	- (c)
Xylène (mélange d´isomères)	289. (a)	77.0 (c)	s/r (a)	180. (c)	- (a)	- (c)
Hydrocarbures C9-C11 aliphatique (aromatiques<2%)	s/r (a)	871. (c)	s/r (a)	208. (c)	- (a)	- (c)
Acétate de n-butyle	960. (a)	480. (c)	11.0 (a)	11.0 (c)	- (a)	- (c)
Acétate d´éthyle	1468. (a)	734. (c)	s/r (a)	63.0 (c)	- (a)	- (c)

Niveau dérivé sans effet, travailleurs: - Effets locaux, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/cm2		DNEL Yeux mg/cm2	
Éther méthylique	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Méthylisobutylcétone	208. (a)	83.0 (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Xylène (mélange d´isomères)	289. (a)	s/r (c)	s/r (a)	s/r (c)	- (a)	- (c)
Hydrocarbures C9-C11 aliphatique (aromatiques<2%)	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	- (c)
Acétate de n-butyle	960. (a)	480. (c)	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	- (c)
Acétate d´éthyle	1468. (a)	734. (c)	s/r (a)	s/r (c)	b/r (a)	- (c)

Niveau dérivé sans effet, population générale: - Efects systémiques, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/kg bw/d		DNEL Oral mg/kg bw/d	
Éther méthylique	- (a)	471. (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Méthylisobutylcétone	155. (a)	14.7 (c)	- (a)	4.20 (c)	- (a)	4.20 (c)
Xylène (mélange d´isomères)	174. (a)	14.8 (c)	s/r (a)	108. (c)	s/r (a)	1.60 (c)
Hydrocarbures C9-C11 aliphatique (aromatiques<2%)	s/r (a)	185. (c)	s/r (a)	125. (c)	- (a)	125. (c)
Acétate de n-butyle	860. (a)	102. (c)	6.00 (a)	6.00 (c)	2.00 (a)	2.00 (c)
Acétate d´éthyle	734. (a)	367. (c)	s/r (a)	37.0 (c)	s/r (a)	4.50 (c)

Niveau dérivé sans effet, population générale: - Effets locaux, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/cm2		DNEL Yeux mg/cm2	
Éther méthylique	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Méthylisobutylcétone	155. (a)	14.7 (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Xylène (mélange d´isomères)	174. (a)	s/r (c)	s/r (a)	s/r (c)	- (a)	- (c)
Hydrocarbures C9-C11 aliphatique (aromatiques<2%)	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	- (c)
Acétate de n-butyle	860. (a)	102. (c)	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	- (c)
Acétate d´éthyle	734. (a)	367. (c)	s/r (a)	s/r (c)	- (a)	- (c)

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.
(-) - DNEL non disponible (pas de données d´enregistrement REACH).
s/r - DNEL non derivé (pas de risque identifié).
b/r - DNEL non derivé (risque faible).

CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques:	PNEC Eau douce	PNEC Marin	PNEC Intermittent
- Eau douce, marin et déversements intermitentes:	mg/l	mg/l	mg/l
Éther méthylique	0.155	0.0160	1.55
Méthylisobutylcétone	0.600	0.0600	1.50
Xylène (mélange d´isomères)	0.327	0.327	0.327
Hydrocarbures C9-C11 aliphatique (aromatiques<2%)	uvcb	uvcb	uvcb
Acétate de n-butyle	0.180	0.0180	0.360
Acétate d´éthyle	0.260	0.0260	1.65
- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l´eau douce et marine:	PNEC STP	PNEC Sédiments	PNEC Sédiments
	mg/l	mg/kg dw/d	mg/kg dw/d
Éther méthylique	160.	0.681	0.0690
Méthylisobutylcétone	27.5	8.27	0.830
Xylène (mélange d´isomères)	6.58	12.5	12.5
Hydrocarbures C9-C11 aliphatique (aromatiques<2%)	uvcb	uvcb	uvcb
Acétate de n-butyle	35.6	0.981	0.0981
Acétate d´éthyle	650.	1.25	0.125
Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres:	PNEC Air	PNEC Sol	PNEC Oral
- Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l´homme:	mg/m3	mg/kg dw/d	mg/kg dw/d
Éther méthylique	-	0.0450	-
Méthylisobutylcétone	-	1.30	-
Xylène (mélange d´isomères)	-	2.31	-
Hydrocarbures C9-C11 aliphatique (aromatiques<2%)	uvcb	uvcb	uvcb
Acétate de n-butyle	s/r	0.0903	n/b
Acétate d´éthyle	-	0.240	200.

(-) - PNEC non disponible (pas de données d´enregistrement REACH).
s/r - PNEC non derivé (pas de risque identifié).
n/b - PNEC non derivé (pas de potentiel de bioaccumulation).
uvcb - La substance à une composition complexe inconnue ou variable. Les méthodes conventionnelles pour dériver les PNEC ne sont pas appropriés et il n´est pas possible identifier une seule concentration PNEC représentative pour ces substances, donc pas utilisé dans les calculs d´evaluation des risques.

8.2 CONTRÔLES D´EXPOSITION:

MESURES D´ORDRE TECHNIQUE:

Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d´un bon système d´extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous les limites d´exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

Protection respiratoire: Éviter l´inhalation de vapeurs.
Protection des yeux et du visage: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l´eau propre dans les alentours de la zone d´utilisation.
Protection des mains et de la peau: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l´eau propre dans les alentours de la zone d´utilisation. L´utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l´exposition.

CONTRÔLE DE L´EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Règlement (UE) nr. 2016/425:
Comme mésure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l´ambient de travail, on recommande l´utilisation d´équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d´informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l´utilisation, le nettoyage, l´entretien, le type et les caractérístiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la categorie, la norme CEN, etc..), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque:	Masque avec des filtres combinées, adéquates pour gaz, vapeurs et particules (EN14387/EN143). Classe 1: capacité baisse jusqu´a 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu´a 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu´a 10000 ppm. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Les équipes de respiration avec des filtres n´opèrent pas de façon satisfaisante quand l´air contient des hautes concentrations de vapeur ou teneur en oxygène infèrieure à 18% en volume.
Lunettes:	Lunettes de sécurité avec des protections latérales adéquates (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles regulières conformément aux instructions du fabricant.
Écran facial:	Non.
Gants:	Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Il y à plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d´utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nos devons tenir compte du manuel d´instructions des fabricants de gants. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Bottes:	Non.
Tablier:	Non.
Combinaison:	Conseillable.

Risques thermiques:
Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D´EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L´ENVIRONNEMENT:
Éviter tout déversement à l´environnement. Éviter les émissions à l´atmosphère.

Déversements sur le sol: Éviter l´infiltration dans les sols.

Déversement dans l´eau: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d´eau doit être évité.
- Loi de gestion de l´eau: Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l´eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

Émissions atmosphériques: En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l´atmosphère durant la manipulation et l´utilisation. Éviter si possible l´émission de solvants à l´atmosphère, ne pulvérisant pas plus du strictement nécesaire.
- COV (installations industrielles): Si le produit est utilisé dans une installation industrielle, il faut vérifier si est applicable d´après la Directive 2010/75/CE, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l´utilisation de solvants organiques dans certains activités et installations: Solvants : 73.4% Poids , COV (livraison) : 73.4% Poids , COV : 47.2% C (exprimé comme carbone) , Poids Moléculaire (moyen) : 79.3 , Nombre d'atoms de C (moyen) : 4.3.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:

Aspect			
- État physique	:	Aérosol.	
- Seuil olfactif	:	Non disponible (mélange).	
Valeur pH			
- pH	:	Non applicable (milieu non aqueux).	
Changement d´état			
- Point de fusion	:	Non applicable (mélange).	
- Point initial d'ébullition	:	Non applicable	
Densité			
- Densité de vapeur	:	Non disponible	
- Densité relative	:	0.826*	à 20/4ºC Relative eau
Stabilité			
- Température décomposition	:	Non disponible (impossibilité technique d´obtenir les données).	
Viscosité:			
- Viscosité (temps écoulement)	:	Non applicable	
Volatilité:			
- Taux d´évaporation	:	Non applicable	
- Tension de vapeur	:	Non disponible	
Solubilité(s)			
- Solubilité dans l´eau:	:	Immiscible	
- Liposolubilité	:	Non applicable	
- Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable (mélange).	
Inflammabilité:			
- Point d'éclair	:	-39*	ºC
- Limites supérieures/inférieures d´inflammabilité/explosivité	:	2.7* - 21.0	% Volume 25ºC
- Température auto-inflammation	:	285*	ºC

Propriétés explosives:
Les vapeurs peuvent former à l´aide de l´air des mélanges qui peuvent s´enflammer ou exploser en présence d´une source d´ignition.
Propriétés comburantes:
Non classé comme produit comburant.

*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.

9.2 AUTRES INFORMATIONS:

- Chaleur de combustion	:	7622*	Kcal/kg
- Non volatiles	:	26.6	% Poids
- COV (livraison)	:	73.4	% Poids
- COV (livraison)	:	606.0	g/l

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche techniche correspondante. Pour plus d´informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l´environnement, voir rubriques 7 et 12.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ:
Corrossion pour les métaux: Il n´est pas corrosif pour les métaux.
Proprietés pyrophoriques: In n´est pas pyrophorique.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE:
Stable dans les conditions de stockage et d´emploi recommandées.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:
Possible réaction dangereuse avec agents réducteurs, agents oxydants, acides, matières basiques, amines, peroxydes.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER:
Chaleur: Tenir éloigné des sources de chaleur.
Lumière: Éviter l´incidence directe de radiation solaire.
Air: Le produit n´est pas affecté par l´exposition à l´air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts.
Humidité: Éviter des conditions d´humidité extrêmes.
Pression: Irrélevant.
Chocs: Le produit n´est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l´emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.

10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES:
Tenir à l´écart des d´agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:
Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n´est disponible. La classification toxicoloqique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) nº 1272/2008~2017/776 (CLP).

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:

TOXICITÉ AIGUË:

Dosages et concentrations letales de composants individuels :	DL50 (OECD 401) mg/kg oral	DL50 (OECD 402) mg/kg cutanée	CL50 (OECD 403) mg/m3.4h inhalation
Éther méthylique			> 100000 Rat
Méthylisobutylcétone	2080. Rat	> 20000. Lapin	> 8200. Rat
Xylène (mélange d´isomères)	4300. Rat	1700. Lapin	> 22080. Rat
Hydrocarbures C9-C11 aliphatique (aromatiques<2%)	> 5000. Rat	3160. Lapin	> 9300. Rat
Acétate de n-butyle	10768. Rat	17600. Lapin	> 23400. Rat
Acétate d´éthyle	5620. Rat	18000. Lapin	> 44000. Rat

Dose sans effet observé
Non disponible
Dose minimale avec effect observé
Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D´EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:

Routes d´exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
Inhalation: Non classé	ATE > 20000 mg/m3	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Cutanée: Non classé	ATE > 2000 mg/kg	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Oculaire: Non classé	Non disponible	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
Ingestion: Non classé	ATE > 5000 mg/kg	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d´additivité).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
Corrossivité/irritation respiratoire:	Voies respiratoires	Cat.3	IRRITANT: Peut irriter les voies respiratoires.	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
Corrossivité/irritation cutanée: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.2.3.3.
Lésions/irritation oculaire graves:	Yeux	Cat.2	IRRITANT: Provoque une sévère irritation des yeux.	GHS/CLP 3.3.3.3.
Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
Sensibilisation cutanée: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu´il existe des données sur les composants ou sur certains d´entre eux.
GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu´il existe des données sur les composants ou sur certains d´entre eux.
GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu´il existe des données sur les composants ou sur certains d´entre eux.
GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu´il existe des données sur les composants ou sur certains d´entre eux.

DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
Danger par aspiration: Non classé	-	-	Non applicable.	GHS/CLP 3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu´il existe des données sur les composants ou sur certains d´entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répetée (RE):

Effets	SE/RE	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
Respiratoires:	SE	Voies respiratoires	Cat.3	IRRITANT: Peut irriter les voies respiratoires.	GHS/CLP 3.8.3.4.
Cutanés:	RE	Peau	-	DÉGRAISSANT: L´exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	GHS/CLP 1.2.4.
Neurologiques:	SE	SNC	Cat.3	NARCOSIS: Peut provoquer somnolence ou vertiges par inhalation.	GHS/CLP 3.8.3.4.

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu´il existe des données sur les composants ou sur certains d´entre eux.

EFFETS CMR:
Effets cancérigènes: N´est pas considéré comme un produit cancérigène.
Génotoxicité: N´est pas considéré comme un produit mutagénique.
Toxicité pour la reproduction: N´est pas perjudiciable pour la fertilité. N´est pas pejudiciable pour le developpement du foetus.
Effets via l´allaitement: Il n´est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D´UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:
Routes d´exposition: Peut s´absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion.
Exposition à court terme: L´exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d´exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu´irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Par ingestion, peut causer des irritations dans la gorge; d´autres effets peuvent être les mêmes que celles décrites pour l´exposition à des vapeurs. Nocif par inhalation.
Exposition prolongée ou répétée: Le contact répété ou prolongé peut provoquer l´élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non alèrgique et absortion à travers la peau. L´exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EFFETS INTERACTIFS:
Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:
Absorption percutanée:
Cette préparation contient les suivantes substances pour lesquelles la absorption percutanée peut être tres élevé: Xylène (mélange d´isomères).
Toxicocinétique basique: Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:
Non disponible.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n´est disponible. La classification écotoxicoloqique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) nº 1272/2008~2017/776 (CLP).

12.1 TOXICITÉ:

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels :	CL50 (OECD 203) mg/l· 96heures		CE50 (OECD 202) mg/l· 48heures		CE50 (OECD 201) mg/l· 72heures	
Éther méthylique	4100.	Poissons	4400.	Daphnie		
Méthylisobutylcétone	179.	Poissons	200.	Daphnie	400.	Algues
Xylène (mélange d´isomères)	14.	Poissons	16.	Daphnie	> 10.	Algues
Hydrocarbures C9-C11 aliphatique (aromatiques<2%)	> 1000.	Poissons	> 1000.	Daphnie	> 1000.	Algues
Acétate de n-butyle	18.	Poissons	44.	Daphnie	675.	Algues
Acétate d´éthyle	212.	Poissons	164.	Daphnie	> 100.	Algues

Concentration sans effet observé	NOEC (OECD 210) mg/l· 28jours	NOEC (OECD 211) mg/l· 21jours		NOEC (OECD 201) mg/l· 72heures
Méthylisobutylcétone		30.	Daphnie	
Acétate de n-butyle		23.	Daphnie	

Concentration minimale avec effet observé
Non disponible

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:
Non disponible.

Biodegradation aérobique de composants individuels :	DQO mgO2/g	%DBO/DQO 5 jours	14 jours	28 jours	Biodegradabilité
Éther méthylique	1041.	~ 1.	~ 3.	~ 5.	Non facile
Méthylisobutylcétone	2716.				Facile
Xylène (mélange d´isomères)	2620.	~ 52.	~ 81.	~ 88.	Facile
Hydrocarbures C9-C11 aliphatique (aromatiques<2%)		10.	52.	80.	Facile
Acétate de n-butyle	2204.	~ 80.	~ 82.	~ 83.	Facile
Acétate d´éthyle	1540.	~ 62.	~ 69.	~ 94.	Facile

Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:
Non disponible.

Bioaccumulation de composants individuels :	log Pow	BCF L/kg	Potenciel
Éther méthylique	0.0700	1.7 (calculée)	Non disponible
Méthylisobutylcétone	1.19	3.5 (calculée)	Non disponible
Xylène (mélange d´isomères)	3.16	57. (calculée)	Non disponible
Hydrocarbures C9-C11 aliphatique (aromatiques<2%)	5.65	> 100. (calculée)	Non disponible
Acétate de n-butyle	1.81	6.9 (calculée)	Non disponible
Acétate d´éthyle	0.730	3.2 (calculée)	Non disponible

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:
Non disponible.

Movilité de composants individuels :	log Koc	Constante de Henry Pa· m3/mol 20ºC	Potenciel
Éther méthylique	0.890	101. (calculée)	Non disponible
Méthylisobutylcétone	1.80		Non disponible
Xylène (mélange d´isomères)	2.25	660. (calculée)	Non disponible
Hydrocarbures C9-C11 aliphatique (aromatiques<2%)	4.90		Non disponible
Acétate de n-butyle	1.84	29. (calculée)	Non disponible
Acétate d´éthyle	1.26	14. (calculée)	Non disponible

12.5 RÉSULTATS DE L´EVALUATION PBT ET MPMB: Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.

12.6 AUTRES EFFETS NOCIFS:
Potentiel d´appauvrissement de la couche d´ozone: Non disponible.
Potentiel de formation photochimique d´ozone: Non disponible.
Potentiel de réchauffement climatique: En cas d´incendie ou d´incinération dégage du CO2.
Potentiel de perturbation du système endocrinien: Non disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L´ÈLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS: Directive 2008/98/CE~Réglement (UE) nº 1357/2014:
Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l´égout ou dans l´environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Élimination d´emballages souillés: Directive 94/62/EC~2015/720/EU, Decision 2000/532/EC~2014/955/EU:
Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit. Avant d´éliminer l´emballage, s´assurer qu´il soit tout à fait vide.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:
Selon les réglementations locales. Ne pas incinérer des récipients fermés.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 NUMÉRO ONU: 1950

14.2 NOM D´EXPÉDITION DES NATIONS UNIES:
AÉROSOLS

14.3
14.4 CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT ET GROUPE D´EMBALLAGE:

Transport par route (ADR 2019) et
Transport par chemin de fer (RID 2019):

- Classe: 2
- Groupe d´emballage: -
- Code de classification: 5F
- Code de restriction en tunnels: (D)
- Catégorie de transport: 2 , max. ADR 1.1.3.6. 333 L
- Quantités limitées: 1 L (voir exémptions totales ADR 3.4)
- Document pour le transport: Fiche de route.
- Consignes écrites: ADR 5.4.3.4

Transport voie maritime (IMDG 38-16):

- Classe: 2 (Division 2.1)
- Groupe d´emballage: -
- Fiche de Sécurité (FS): F-D,S-U
- Guide soins médicaux d´urgence: 620*
- Polluant marin: Non.
- Document pour le transport: Connaissance d´embarquement.

Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2019):

- Classe: 2 (Division 2.1)
- Groupe d´emballage: -
- Document pour le transport: Lettre de transport aérien.

Transport par voies de navigation intérieures (ADN):
Non disponible.

14.5 DANGERS POUR L´ENVIRONNEMENT:
Non applicable (non classé comme dangereux pour l´environnement).

14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L´UTILISATEUR:
S´assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d´accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécure. Assurer une ventilation adéquate.

14.7 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L´ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC:
Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D´ENVIRONNEMENT:
Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de donnés de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l´utilisation: Voir la section 1.2

Avertissement tactile de danger: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

Protection de sécurité por des enfants: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

Législation spécifique sur les aérosols:
· Applicable d´après la Directive 75/324/CEE~2013/10/UE, sur les générateurs d´aérosols et la Directive 87/404/CEE, sur les récipients sous pression simples.

AUTRES LÉGISLATIONS:

· Voir le Tableau nr. 84 ´Affections engendrées par les solvants organiques à usage professionnel´ (France).

Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2

Autres legislations locales:
Le destinataire doit vérifier l´existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:
Pour cette mélange n´a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE Á LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:
Mentions de danger en accord le Réglement (UE) nº 1272/2008~2017/776 (CLP), Annexe III:
H220 Gaz extrêmement inflammable. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H280 Contient un gaz sous pression: peut exploser sous l´effet de la chaleur. H304 Peut être mortel en cas d´ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. EUH066 L´exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. H373i Risque présumé d´effets graves pour les organes à la suite d´expositions répétées ou d´une exposition prolongée par inhalation.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:
Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionels, afin de faciliter la compréhension et l´interpretation des fiches de donnés de sécurité et l´étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:
· European Chemicals Agency: ECHA, http://echa.europa.eu/
· EUR-Lex L´accès au droit de l´Union européenne, http://eur-lex.europa.eu/
· Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970).
· Valeurs limites d´exposition profesionelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
· Accord européen concernant le transport des merchandises dangereuses par route, (ADR 2019).
· International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 38-16 (IMO, 2016).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:
Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

· REACH: Réglément concernant l´enregistrement, l´évaluation et l´autorisation des substances chimiques.
· GHS: Système général harmonisé de classification et d´étiquetage des produits chimiques.
· CLP: Classification, à l´étiquetage et à l´emballage des substances et des mélanges.
· EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
· ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
· CAS: Service américain d´enregistrement des produits chimiques.
· UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
· SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
· PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
· mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
· COV: Composés Organiques Volatiles.
· DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
· PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
· LD50: Dose létale, 50 pour cent.
· LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
· ONU: Organisation des Nations Unies.
· ADR: Accord européen sur le transport des merchandises Dangereuses par Route.
· RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
· IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
· IATA: Association du Transport aérien international.
· ICAO: Organisation de l´aviation civile internationale.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:
Fiche de Données de Sécurité selon l´Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l´annexe du Règlement (UE) nr. 2015/830.

HISTOIRE:	Date d´établisement:
Version: 1	07/08/2019

Les conditions de travail de l´utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l´état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d´autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l´utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.